

GRUPE DE TRAVAIL : CAFÉS CONCERTS, TIERS LIEUX, SERVICES CULTURELS

CONCERTATION N° 1

Le 30 janvier 2019 - De 14h à 17h à La Cerise à St Paul

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du Contrat de filière
- Point sur Tournée Générale
- Brainstorming

PRÉSENTS :

Jeanick Joussaint, Rondavelle les Filaos, St Leu
Olivier "Peak" Diguët, les Filaos, St Leu
De Lacroix-Herpin "Pinipin"
Alain Lascourreges, Snack Bar des Surfeurs, St Leu
Nathalie Pelloud, Protez Nout Zoulor
Erwin Morel, Snack Bar O'Zembruns, La Saline
Alexis Morel, La Cerise, St Paul
Thibaut Gasparoux, Festiyacht de Bourbon

ANIMATEUR :

Emmanuelle Sindraye, PRMA

SYNTHESE :

Cathy Dumoux, PRMA

Absents excusés :

Pierre Cheyrou, Kaz En Ler

1/- Introduction

Après un tour de table de présentation de chaque participant, le point sur le dispositif Tégé permet de rebondir sur la présentation du contrat de filière pour en différencier clairement sa démarche.

L'objectif du contrat de filière est de déclencher de **nouveaux** appels à projets émanant directement des acteurs des musiques actuelles, d'où l'importance de la participation.

Le fonctionnement dans les grandes lignes : en métropole les PRMA ou les fédérations sont désignés comme garants des contrats de filière, en coordonnant la démarche. Cet engagement regroupe l'Etat, La DAC Réunion, Le CNV et La Région pour une durée de 3 ans.

2/- Dispositif Tournée Générale.

La mise à disposition partielle (due à un report de vote des budgets par la Région) des fonds dédiés au dispositif tournée Générale génère plusieurs problèmes :

- Les programmations des cafés-concerts, cafés culturels et tiers lieux permettent une évidente émulation pour tous les groupes et c'est exclusivement le dispositif Tégé qui leur permet d'accueillir les artistes plus reconnus... Il est donc urgent de le remettre en place.
- Même s'il s'agit d'un dispositif déjà existant il serait peut-être bénéfique de revoir quelques règles pour l'améliorer. Il est suggéré la mise en place d'un quota ou pourcentage de cachets, accordé au prorata du nombre d'accueils des lieux. Dans un premier temps, un état des lieux par organisateur permettrait la projection du nombre de cachets, et le récapitulatif à venir pourrait faire l'objet d'une mise en accord entre tous. L'organisation d'une commission par trimestre est également évoquée, pour permettre de gérer la programmation plus tardivement dans la saison et donc de profiter plus facilement de toutes les opportunités artistiques. Le quota devrait être mis en place en janvier pour une révision en juin ce qui permettrait éventuellement de remettre le reliquat dans le pot commun de la Tégé.

3/- Brainstorming

- **Mutualisation**

- Parc matériel

Il paraît intéressant de référencer les lieux par taille pour évaluer les améliorations techniques à apporter et réfléchir à la mutualisation d'un parc de matériel son et lumière, via les techniciens.

Cette proposition, déjà suggérée dans le cadre de la concertation des festivals, permettrait d'apporter une aide principalement (par exemple) aux lieux les plus modestes qui ne disposent pas vraiment d'équipement.

Cette mutualisation pourrait être gérée sous la forme d'une Scop. Il est précisé que ce statut est incompatible avec l'organisation du PRMA, ce qui implique sa mise en place par des techniciens professionnels uniquement.

Un parc mutualisé peut être intéressant pour répondre aux besoins de gros équipements mais suppose sa gestion par une personne disponible chargée d'en effectuer la vérification et le suivi.

Il impliquerait la mise en place d'un calendrier commun, géré sous forme démocratique et collégiale. Ce système pourrait répondre à la demande des petits lieux pour qui les frais de location de matériel son et lumière représentent de lourds budgets.

- **Scène émergente**

Un nouveau dispositif spécifiquement dédié à des soirées mensuelles "tremplins" (la notion de tremplin n'est pas synonyme de concours), notamment pour les musiques urbaines peu présentes dans ces lieux, permettrait un accueil supplémentaire pour favoriser davantage l'émergence des jeunes groupes.

Il semblerait que le hip-hop mobilise difficilement le public et ce dispositif encouragerait la possibilité de diversité culturelle, voire le développement de scènes alternatives. On peut réfléchir à une logistique permettant une communication et des supports fédérés par le PRMA et via son site. La communication actuelle des lieux, nécessaire pour faire vivre les rondavelles, exige déjà au minimum ½ heure de travail quotidien.

Concernant l'organisation d'un festival TéGé, il est signalé qu'une tentative de projet similaire avait déjà été envisagé mais a échoué à l'époque, par manque de lieux.

Un tel dispositif, permettant un festival itinérant dans les lieux, apporterait à la fois une cohérence artistique, et une approche du fonctionnement de tournée pour les artistes peu familiarisés à cette pratique à la Réunion.

Il permettrait également de proposer des plateaux dans les petits lieux et dans des zones disposant d'offres musicales plus limitées, pour des questions d'isolement géographiques (ruralité) et économiques ; les zones réparties sont Salazie, l'Est de l'Île... Ce dispositif paraît moins pertinent pour les lieux accueillant déjà un public nombreux, il faut toutefois penser à organiser les transports pour l'itinérance des publics.

Les cafés-concerts demandent pourquoi les salles de diffusion n'accueillent pas les artistes émergents comme ils le font eux-même, et sur le même principe, pourquoi ne pas organiser, elles-aussi, des tremplins en entrée libre ?

- **Mobilité des publics et développement durable**

Le développement du covoiturage, et des transports en commun en fin de semaine pourrait être un plus pour le déplacement des publics et du même coup pour le soutien aux concerts organisés en soirée. Le retour du tram apparaît lui aussi comme un bon atout.

Dans l'éventualité de la diffusion d'un calendrier commun, il serait intéressant d'intégrer un lien direct avec les possibilités de covoiturage (événements Facebook).

La mutualisation d'une personne ressource pour la communication des lieux ne s'avère pas nécessaire, puisqu'il s'agit seulement d'une gestion de page événement sur Facebook, administrée par des "pilotes".

La prise de conscience du manque de respect de l'environnement par les consommateurs, entraîne une nouvelle orientation des lieux vers une gestion plus écologique, et notamment la suppression des gobelets et pailles en plastique. La même prise de conscience reste à développer chez les consommateurs, par de nécessaires actions de sensibilisation.

Le recensement du volume de gobelets nécessaire pour chaque lieu pourrait permettre la mutualisation des commandes, en vue de fournir des gobelets estampillés TéGé aux lieux adhérents. La sollicitation des brasseurs est aussi à envisager, en portant une attention particulière aux éventuelles exigences de logos... Les lieux tiennent à apposer leur propre logo.

Il est intéressant de réfléchir à la mise en place d'un écolabel qui pourrait être défini par une charte d'adhésion et qui pourrait peut-être permettre d'obtenir un soutien plus appuyé.

Le soutien des municipalités aux initiatives culturelles de type diffusion de concerts gratuits en espaces publics (qui plus est, parfaitement porteuses d'attractivité) est totalement déficient et mériterait lui aussi davantage d'affirmation : gestion des déchets, installation de toilettes sèches, panneaux pédagogiques pour le respect de l'environnement... En bref, un véritable investissement dans les éco-manifestations.

- **Concurrence des salles et lieux gratuits**

La gratuité des lieux permet une accessibilité au public qui ne peut pas payer de billet de concert. Elle permet une scène aux artistes qui sont peu programmés parce qu'à défaut de public potentiel, et donc d'équilibre économique, les programmeurs peuvent difficilement prendre ce risque.

En terme de programmation, le groupe, et/ou son manager, est seul responsable de la gestion de son planning, et donc du respect d'un délai entre deux concerts.

- **Cachets des artistes et techniciens**

Le coût d'un concert pour ces lieux, en ajoutant la sécurité, la technique et les cachets, reste assez élevé et le dispositif TéGé est là aussi fort appréciable.

Le montant des cachets peut varier en fonction du jour de programmation, en regard des recettes potentielles.

Il est signalé que les lieux hors TéGé proposent souvent des cachets moindres (déduction du montant complété par le dispositif).

En ce qui concerne les techniciens qui assurent les prestations pour ces lieux, il serait important et intéressant d'instaurer un système qui leur permette un cachet viable à eux aussi.

Fin de la concertation à 17h, le 30 janvier 2019, à St Paul